

Législation MR et MRS - La réglementation wallonne relative aux résidences-services// #1593

 4 h  80,00 €

Public

Directeurs de maison de repos.

Objectifs

Ce module s'adresse à tous les acteurs souhaitant perfectionner leurs connaissances de la législation relative aux établissements pour aînés.

L'objectif global est de fournir une vision claire, structurée et opérationnelle des concepts légaux. Chaque journée de formation se concentre sur une thématique bien précise de la réglementation, permettant d'en approfondir les enjeux et les implications concrètes.

Les notions essentielles seront expliquées de manière accessible, illustrées par des situations fréquemment rencontrées sur le terrain. Les dernières évolutions législatives seront également abordées afin de garantir une information à jour et directement applicable.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1593 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/4d26133a-90c1-490a-88c8-3b92479039f8) [Cette fiche se retrouve dans le Catalogue wallon des formations \(https://www.leforem.be/catalogue-des-formations\)](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/e99a44a2-a323-4de5-9b25-44511642930e) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

Contenu de la formation :

- Définitions
- Les documents contractuels : ROI, la convention d'hébergement, le dossier individuel des résidents
- L'affichage des informations ; les règles relatives à l'hygiène, la nourriture et le registre d'appel
- Les normes relatives au personnel
- Les normes relatives au bâtiment
- La garde permanente et les services offerts
- Les obligations en matière de liaisons fonctionnelles
- Les 2 types de contrôles et comment s'y préparer

Informations pratiques

> **Droit d'inscription**
80,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

📍 Liège

> Le 16 octobre 2026
De 9h à 13h

> **Certificat - Attestation**

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<https://prod-ifapme-liege.wavenet.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation>)

> **Reconnaissance**

Cette formation est reconnue journée de formation permanente pour Directeurs de Maisons de Repos par l'AVIQ de la Région Wallonne, Département des Aînés et de la Famille, et agréée par la CoCOM.